



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique agricole commune

Question écrite n° 15486

Texte de la question

M Claude Galametz attire l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la forêt sur la demande des planteurs de betteraves du Nord - Pas-de-Calais de revenir à l'occasion de la prochaine négociation, en 1990, aux principes fondamentaux de la PAL : spécialisation, unicité des prix, solidarité financière de préférence communautaire. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître sa position en la matière, notamment en ce qui concerne une éventuelle nouvelle gestion du régime des quotas.

Texte de la réponse

Reponse. - La réforme du règlement communautaire sur le sucre devra intervenir pour la campagne 1991-1992 ; ses éléments en seront négociés au cours de l'année 1990 ; le ministre de l'agriculture et de la forêt est très attaché aux principes fondamentaux rappelés par l'honorable sénateur. Il a déjà fait savoir aux organisations professionnelles concernées qu'il souhaitait que dans toute la mesure du possible, une position interprofessionnelle soit arrêtée en concertation avec ses services de telle sorte que la position française dans cette négociation s'appuie sur un consensus professionnel fort.

Données clés

Auteur : [M. Galametz Claude](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15486

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : agriculture et forêt

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 juillet 1989, page 3106